VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Par ERNEST A. CARRERE. Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

TERRAINS À BÂTIR

Johnson entre la rue N. Français et l'Avenue Champs Elysées dans l'ilet borné par la rue Prieur

JEUDI LE 19 JUIN, 1913

À MIDI

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

HENRY PETERS vs A. J. PETERS ET ALS

No. 103,918 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido — JEUDI, le 19 juin 1913, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre conformément à un jugement lu et rendu en cour siégeante le 5 mai 1913 et jugement signé en cour siégeante le 9 mai 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans l'Ilet 913, Troisième District, désignés comme terrains 11 et 12 dans l'Ilet borné par les rues Johnson, Français, Prieur et l'avenue Champs Elysées, chacun mesure 31' 6" 2''' à la rue Johnson, sur 159' 10" 3½''' entre lignes parallèles.

TERMES ET CONDITIONS — La moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, le solde en un an à sept pour cent par an d'intérêt à partir de la date de l'adjudication, les taxes de 1913 et tous les frais de l'acte de vente y compris tels certificats que l'acquéreur pourrait exiger devront être payés par l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication en acompte du prix d'achat ne portant pas d'intérêt. L'acte de vente devant William A. Bell, notaire.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur, 806 rue Perdido.

ROBERT H. MARR,
Avocat pour le demandeur.
mai18,25juin1,15,18,19

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE PARTAGE

COTTAGE DOUBLE RETIRÉ

2820-22 RUE MAGNOLIA
entre les rues Sixième et Washington

COTTAGE DOUBLE

3801-03 RUE LAUREL
Coin de la Rue Peniston

COTTAGE DOUBLE

3805-07 RUE LAUREL
entre les rues Peniston et Général Taylor

COTTAGE SIMPLE RETIRÉ

(EQUIPÉ POUR USAGE DE LAITERIE)
3418 AVENUE WASHINGTON
entre les rues Johnson et Galvez

JEUDI, 12 JUIN, 1913, A MIDI

A la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne

Marie Giesler vs. John Lacost, son époux.

No. 101,401 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido—JEUDI, 12 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de la ville, en vertu et en exécution d'un jugement lu et rendu en cour ouverte, le 25 avril 1913, et signé en cour ouverte le 1 mai 1913, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division ..., je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement — Un certain lot de terrain, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances, qui s'y trouvent ou de qui en dépendent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Magnolia, Robertson et Sixième et l'avenue Washington, étant le carré d'Ilet No. 364, lequel dit terrain est désigné par le No. 11 sur un croquis ou certificat de voyer fait par L. G. Del Isle, voyer, daté le 3 septembre 1892, et annexé à un acte passé devant Benjamin Ory, notaire public, daté le 14 octobre 1892, et le dit terrain No. 11 mesure d'après le dit plan, vingt neuf (29') pieds, neuf (9") pouces de face à la rue Magnolia, sur cent trente quatre (134') pieds, trois (3") pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en bois avec toit en ardoises contenant de chaque côté 4 chambres, galerie, etc., connues comme 2820-22 rue Magnolia.

Deuxièmement — Un certain terrain étant et s'étendant dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Laurel, General Taylor, Constance et Peniston, suivant un certain plan dressé par J. A. D'Hemecourt, voyer, daté le 8 septembre 1864; le dit terrain forme l'angle des rues Laurel et Peniston et mesure d'après le dit plan vingt neuf (29') pieds, huit (8") pouces et trois (3''') lignes de face à la rue Laurel sur cent quinze (115') pieds de profondeur et face à la rue Peniston. Le tout en mesures américaines; et dit terrain est désigné par le numéro dix-neuf, le dit Ilet sur le numéro sept suivant le dit plan avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent. Les améliorations comprennent un cottage double en bois contenant de chaque côté quatre chambres, hangar, etc., et sont connus comme Nos. 3801-03 rue Laurel, coin de la rue Peniston.

Troisièmement — Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No. dix-huit de l'Ilet No. sept, lequel est borné par les rues Laurel, General Taylor, Constance et Peniston, suivant un certain plan dressé par J. A. D'Hemecourt, voyer, daté le 8 septembre 1864, et annexé à un acte passé devant Hugh Madden, ancien notaire dans cette ville, le 17 octobre 1864, et d'après lequel dit plan le dit terrain mesure vingt neuf (29') pieds de face à la rue Laurel sur cent quinze (115') pieds de profondeur entre lignes parallèles; mesure américaine. Les améliorations comprennent un cottage double en bois avec toit en ardoises, avec une arriere bâtisse de 2 étages, contenant 5 chambres, hangar, etc., chaque coté, et connu comme 3805-3807 rue Laurel.

Quatrièmement — Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet désigné par le No. 440, borné par les rues Washington, Cinquième, Toledano, anciennement Upperline, S. Johnson et S. Galvez, la dite parcelle de terre mesure quarante sept (47') pieds neuf (9") pouces et cinq lignes et demie (5½''') de largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne vers la rue Galvez de deux cent sept (207') pieds, neuf (9") pouces et sept (7''') lignes, et une profondeur sur la ligne de côte vers la rue Johnson de deux cent seize pieds (216') pieds, sept (7") pouces; la dite parcelle de terre est composée de la moitié sur le côté vers la rue Johnson au terrain désigné par la lettre A sur un croquis fait par P. E. Seghers et annexé à un acte passé devant Abel Breyfous, ancien notaire, le 7 juillet 1880. Ensemble avec tel droit, s'il y en a, la dite parcelle de terre ci-dessus décrite peut avoir jusqu'à cette parcelle du terrain marqué B sur le dit croquis, situé immédiatement dans le fond de la dite parcelle de terre ci-dessus décrite et comprise dans la nouvelle et ancienne ligne de rue Upperline, actuellement rue Toledano, rue Galvez et la prolongation de la ligne de profondeur du terrain B la plus près de la rue Johnson, et mesure quarante-huit (48') pieds, six (6") pouces et cinq lignes et demie (5½''') de face à la rue Upperline, actuellement Toledano; la même largeur dans le fond sur seize (16') pieds, dix (10") pouces et sept (7''') lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple en bois, avec le toit en ardoises, contenant cinq chambres, chambre à bain, etc., et une grande écurie en arrière contenant 36 stalles, 6 parcs, laiterie, grenier pour foin, hangar, etc.

TERMES ET CONDITIONS — La moitié ou plus comptant et le solde s'il y en a devant être représenté par lien de vendeur billets d'hypothèques, payables un an après la date, et portant 7 pour cent d'intérêt; les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, le dépôt ne devant pas porter intérêt. Les actes de vente devant Robert P. Upton, notaire, aux frais des acquéreurs.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
Bureau 806 rue Perdido.
mai11,18,25juin1,8,12

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Charles Patterson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 43,920 — Division B — Attendu que Peter J. Flanagan, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Charles Patterson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, Avocat.
18mai18,22,27

Succession Vacante de Delphine Gravier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 87,657 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Peter J. Flanagan, administrateur et curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY et T. FLORENCE,
Avocats. 18mai18,22,27

Succession de Mme Félicia Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,623 — Division E — Attendu que Bernadine Burk, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Félicia Muller, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
GUSTAF R. WESTFELDT JR
Avocat. 18mai18,22,27

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme M. E. McDonald.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,467 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Julie B. Wahlais, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
McCLOSKEY & BENEDICT, Avocats.
14mai14,18,23

Succession de Simon Goldblatt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 100,738 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Sam Bonart, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
EDGAR M. CAHN, Avocat.
14mai14,18,23

Succession de Fernand Caillea.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,153 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Roca C. Edmunds, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CHAS. J. THEARD, Avocat.
16mai16,20,25

ANNONCES JUDICIAIRES

JUGEMENT.

Dans l'affaire de l'interdiction de Mme William B. Reehlmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,857 — Division B — La cour étant d'opinion pour des raisons ce jour verbalement assignées, que la défenderesse, Mme Louisa Arnold, veuve de William B. Reehlmann, est démente et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement décrétant que la défenderesse, Mme Louisa Arnold, veuve de William B. Reehlmann, est démente et incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses affaires, et prononce son interdiction, les frais de ce procès devant être payés des propriétés de la dite défenderesse.

Jugement rendu et lu en cour siégeante, le 28 avril 1913.

Jugement signé en cour siégante le 21 mai 1913.

(Signé) FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme:
W. T. BARRY,
Député Greffier.
mai23,27juin1,10,21

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée et de valeur du Sixième District, portant le No. municipal 4012 rue Annonciation, entre les rues Marengo et Constantinople.

Suburban Building and Loan Association vs. Pearl C. L. Olsen, épouse d'Edwin I. Bordages.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,270 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 5 juin 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, ou de quelque façon qui en dépendent situé dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet No. 112, borné par les rues Annonciation (anciennement Jersey), Marengo, Constantinople et Tchoupitoulas (anciennement Levée), désigné comme terrain No. dix-sept, mesurant trente pieds de face à la rue Annonciation, la même largeur en arrière sur cent douze pieds, quatre pouces et sept lignes de profondeur.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Condition—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
SUTHON & LOOMIS,
Avocats pour le demandeur.
mai3,9,16,23,30juin4,5

VENTES A L'ENCAN

Par LIONEL M. RICAU

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété bien située et améliorée du Troisième District, No. 1412 N. Rampart, près de l'avenue de l'Esplanade.

Veuve Annie Nightheart, et al., vs. George Nightheart, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,840 — Division E — Par Lionel M. Ricau, encanteur — JEUDI, le 29 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, conformément et en vertu d'un jugement rendu en cour siégeante le 18 avril 1913 et signé en cour siégeante le 24 avril 1913 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée pour une partition, et à moi adressé, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Un terrain, avec les améliorations, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues N. Rempart, Kerlerec et Bourgogne et l'avenue Esplanade, désigné par le No. 4 sur un plan fait par Guerard et mesure en mesure américaine 29 pieds 6 pouces de face à la rue N. Rempart sur 64 pieds 4 pouces de profondeur. Les améliorations comprennent un magasin, écurie et une bâtisse de deux étages en briques dans le fond.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra payer les taxes de 1913 et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur pour conclure la vente. L'acte de vente devant Jos. Lautenschlaeger, notaire, aux frais de l'acquéreur. av27mai4,11,18,25,29

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Henry G. Heldbrink.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,665 — Division B — Attendu que Mme Catherine Feltz, veuve de Henry G. Heldbrink, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Henry G. Heldbrink, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
A. GUILBAULT, Avocat.
23mai23,27juin1

Succession de Mary I. Shaw, veuve de Joseph A. Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 96,253 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par M. Linus Duggan, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
DINKELSPIEL, HART & DAVEY, Avocats. mai20,24,31

Succession d'Isaac Delgado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 99,204 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte de la Albania Plantation pour le mois d'Avril 1913, présenté par George W. Boutcher, Samuel Snodgras et George O. Allain, exécuteurs testamentaires de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOHN DYMOND, JR., Avocat.
14mai14,18,23

Succession de John S. Barattini.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,516 — Division D — Attendu que Mme Anna Kuhn, veuve de John S. Barattini, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de John S. Barattini, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
SUTHON & LOOMIS, Avocats.
14mai14,18,23

VENTES A L'ENCAN

PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux terrains avec améliorations sur la rue Clouet, entre les rues Prieur et Johnson.

Succession de Gustave A. Schmidt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,277 — Division A — Par ALBERT PAUL, Encanteur, bureau 2ème étage, No. 311 rue Baronne — JEUDI, 19 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, daté le 9 mai 1913 dans l'affaire de la succession de Gustave A. Schmidt, il sera vendu à l'enchère publique à savoir:

Deux certains terrains et les améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 44 (maintenant 928) borné par les rues Clouet, Féliciana, Prieur et Johnson; lesquels terrains sont désignés par les Nos. 7 et 8 sur un plan par C. Lucas Lewis, député voyer de ville, date le 9 avril 1902, annexé à un acte de vente devant R. A. Tichenor, notaire, le 14 mars 1908 et mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Clouet sur une profondeur de 117 pieds 10 pouces et 6 lignes. Les améliorations comprennent une bâtisse simple en bois, etc., sur chaque terrain désignés par les Nos. municipaux 1922 et 1924 rue Clouet.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra payer les taxes de 1913, en sus et en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur devant Rolla A. Tichenor, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.
mai18,25juin1,8,15,19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un terrain de choix du Troisième District — Deux terrains de valeur à l'angle des rues Claiborne et St. Ferdinand — Six beaux terrains à l'angle des rues Espagne et Force.

Succession de Marie Collon Prattini, veuve de Dennis Prattini.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,309 — Division C — Par Albert Paul, encanteur, bureau 311 rue Baronne, 2ème étage — JEUDI, le 5 juin 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, daté le 2 mai 1913, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la dite succession, à savoir:

1er. Deux certains terrains dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet No. 737, borné par les rues Claiborne, Prosper, St. Ferdinand et Press, les dits terrains désignés par les numéros un et deux et sont adjacents, mesurant chacun 31 pieds de face à la rue St. Ferdinand sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles. Terrain No. 1 forme l'angle des rues Claiborne et St. Ferdinand.

Immédiatement après les bâtisses du Union Brewing Co., et location fort désirable pour commerce de detail.

2. Six certains terrains dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet No. 1170, borné par les rues Mandeville, Espagne, Liberal ou N. Miro et Force, actuellement N. Tonti, et designés par les Nos. 13, 14, 15, 16, 17, 18 et mesurent ci-après à savoir: Terrain 13 mesure 34 pieds 6 pouces de face à la rue Force sur 159 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Terrains 14, 15, 16, 17 et 18 sont adjacents et mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Espagne sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Terrain No. 14 forme l'angle des rues Force et Espagne. Ces terrains sont dans un quartier désirable et qui s'améliore, et sont dignes de l'attention des partis qui cherchent un endroit desirable à bâtir.

CONDITIONS DE LA VENTE — Comptant; l'acte de vente et le prix des certificats aux frais de l'acquéreur devant Clifford M. Eustis, notaire. Les taxes de l'année 1913 devront être assumées par l'acquéreur en plus et en sus du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent est exigé au moment de l'adjudication.

JOHN L. FELIU, Avocat.
mai4,11,18,25juin1,5

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN COTTAGE DOUBLE EN BOIS

No 2414 S. Claiborne

Succession de Virginie A. Woods.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,135 — Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet — JEUDI, le 29 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté du 23 avril 1913 de l'Hon. Fred D. King, juge de la sus-dite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite à savoir:

Le cottage double en bois, No. 2414 rue S. Claiborne, contenant deux chambres de chaque c té, sur un certain terrain situé s'étendant et étant dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Premiere, Seconde, Claiborne et Willow, designé par le No. 24 sur un plan ou croquis du dit Ilet déposé dans le bureau de Delacy, ancien encanteur, le dit terrain est adjacent aux terrains un et deux dans le fond et mesure trente pieds (30') de face à la rue Claiborne, sur une profondeur de cent dix sept pieds et quatre pouces (117' 4") entre lignes parallèles.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devra assumer la responsabilité des taxes dues et exigibles en 1913, en sus et en plus du prix d'adjudication. L'acte de vente devant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

MLLE FLORENCE LOEBER, Avocat.
av27mai4,11,18,25,29

Par I. B. RENNYSON

Succession de Patrick J. Quinn.

Au plus offrant enchérisseur sans limite ou réserve
JEUDI, 19 JUIN 1913
A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi.

Le joli cottage double 2541-43 rue Banks, entre Dorgenois et square Rocheblave, et la rue Palmyra, contenant trois chambres de chaque côté, grand terrain 32-4x108.

Conformément à un ordre qui m'a été adressé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, daté et signé le 8 mai 1913, dans l'affaire de la succession de Patrick J. Quinn, No. 101,252, je vendrai la propriété ci-après décrite au plus offrant enchérisseur, JEUDI, le 19 juin à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle orléans dans l'Ilet No. 578, borné par les rues Banks, Dorgenois, Rocheblave et Palmyra, lequel terrain est composé du terrain original No. 19 et d'une parcelle du terrain No. 20 adjacent, et mesure à savoir: Terrain 19 mesure vingt-neuf pieds, quatre pouces de face à la rue Banks sur cent-huit pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. La parcelle du terrain 20 adjacente mesure trois pieds de face à la rue Banks sur cent-huit pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, le tout de la dite parcelle de terre par conséquent mesurant trente-deux pieds quatre pouces de face à la rue Banks sur une profondeur de cent-huit pieds entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant et le solde, s'il y en a en un crédit d'un an, ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur et la partie de crédit de la dite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés avec sept pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendu et toutes les clauses usuelles et nécessaires de garantie. L'acquéreur devra assumer les taxes pour l'année 1913 et payer pour l'acte de vente de la dite propriété devant Wynne G. Rogers, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication avec

I. B. RENNYSON, Encanteur.
mai18,25juin1,8,15,19

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degres

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N.J.

SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODERES.

The 'Allenburys' Foods

MOTHER AND CHILD Baby 8½ months old age Fed from birth on the 'Allenburys' Foods

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard; il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le mieux le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois.

Les "Allenburys" Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain, et sont digérés facilement.

Les 'Allenburys' Foods

NOURRITURE No 1. De la naissance à 3 mois — NOURRITURE No 2. De 3 à 6 mois — NOURRITURE No 3. De 6 mois à plus.

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants, donné gratuitement

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.